

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2018**

**Délibération  
n° 2018.12.123.B**

**Travaux d'entretien et  
d'aménagement des  
bâtiments de Grand  
Angoulême avenants  
aux 13 lots**

**LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2018**

**Secrétaire de séance** : Fabienne GODICHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Excusé(s)** :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Gérard ROY

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.12.123.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE GRAND ANGOULEME AVENANTS AUX 13 LOTS**

Par délibération n°67 du 2 juin 2016, le bureau communautaire s'est réuni afin d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec la ville d'Angoulême et le Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'eau de la Grande Prairie (SMAPE) et le lancement d'un accord cadre à bon de commandes (13 lots) en vue des travaux d'entretien et d'aménagements des bâtiments.

Lors de ses réunions successives les 14 décembre 2016, 9 et 17 mars 2017, la commission d'appel d'offres a attribué les lots

- n°1 « Charpente bois, menuiserie intérieures et aménagements » à la société Nebout et Valentin sise avenue de l'Europe à BARBEZIEUX (16300).
- n°2 « Couverture, zinguerie » à la société SECB, sise 17 route de Pauillac à LUDON-MEDOC (33290).
- n°3 « Electricité, chauffage électrique » à la société Santerne, sise 25 rue de l'Europe-ZE Les Voûtes » à FLEAC (16730).
- n°4 « Etanchéité et bac acier » à la société Etanchéité du Sud-Ouest, sise ZE la braconne-111 route du bois Grollet à MORNAC (16600).
- n°5 « Métallerie, charpentes métalliques et clôtures » à la société Chavaroches, sise 117 rue du coteau à AUNAC (16460).
- n°6 « Peinture, revêtements muraux, revêtements de sols » à la SARL Larpe, sise 1 rue des commerçants à PUYMOYEN (16400).
- n°7 « Plâtrerie, carrelage » à la SARL Almeida, sise 2 bis route de Lugeat à FLEAC (16730).
- n°8 « Plomberie, sanitaires, chauffages, climatisation » à la société EIFFAGE Energie Thermie Atlantique, sise 73 rue du Port Thureau à ANGOULEME (16000).
- n°9 « Terrassements, maçonnerie, béton armé » à l'entreprise Léonard Bâtiment, sise 60 rue du capitaine Favre BP 1145 à ANGOULEME (16000).

Pour rappel, l'avenant n°1, avait pour objet de transférer partiellement le marché à la Nef et les prestations effectuées sur le bâtiment.

Il convient d'approuver un avenant n°2 afin de faciliter le paiement des factures émises par les titulaires des marchés, il est proposé de modifier les modalités de règlement des comptes. Ainsi, à compter de la notification de l'avenant, le paiement se fera sur facture après « visa du service fait » des services techniques pour attester que les délais contractuels ont été respectés.

De plus, il est nécessaire de prendre en considération le changement de dénomination de la société EIFFAGE ENERGIE THERMIE ATLANTIQUE en société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – POITOU-CHARENTES.

.../...

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les avenant n°2 aux accords cadre à bons de commande (13 lots) en vue des travaux d'entretien et d'aménagements des bâtiments.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer lesdits avenants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>7 décembre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 décembre 2018</b>